



PROJET ASSOCIATIF DE L'ADSSID 2004-2009

Projet associatif de l'ADSSID du 1^{er} juin 2004 - FOR. 02.01

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE DANS LE VALD'OISE

SIEGE SOCIAL

1 rue du Puits Miville 95110 SANNOIS
Tél. : 01 34 10 06 77 • Fax : 01 34 10 15 52

SITE DE SOISY

87 boulevard d'Andilly 95230 SOISY
Tél. : 01.30.10.51.29 • Fax : 01.39.59.22.71

SITE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

48 rue Aristide Briand 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS
Tél. : 01 39 31 75 75 • Fax : 01 39 31 75 76

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION
2. HISTORIQUE DE L'ADSSID
3. ETHIQUE ET VALEURS
4. MISSIONS DE L'ASSOCIATION
5. EVOLUTION ET PERSPECTIVES

1. INTRODUCTION

Toute institution nécessite pour son fonctionnement de pouvoir disposer de repères qui lui permettent de tracer les grandes orientations de son action à moyen et long terme.

A cet effet, l'ADSSID se dote d'un projet associatif sur 5 ans afin de répondre à cette ambition.

Après avoir réaffirmé la nature de sa mission : favoriser le soin de qualité à domicile des personnes âgées/handicapées et le fidéliser à ses valeurs fondatrices : solidarité, respect de la personne, ce projet associatif indique comment l'ADSSID entend poursuivre sa mission en tenant compte des éléments suivants :

- préserver les valeurs de l'association défendues depuis sa création.
- s'appuyer sur son histoire
- mettre la personne soignée et son entourage au centre de nos préoccupations, en se référant à son projet individualisé
- constituer un document de référence auprès des administrateurs et salariés nouveaux ou plus anciens, autour de valeurs fortes
- donner du sens aux interventions soignantes
- valoriser l'image de l'ADSSID auprès des organismes de tutelle et autres contribuant au maintien à domicile des personnes handicapées quel que soit l'âge.

Ce projet a été élaboré conjointement avec le Conseil d'Administration et l'équipe de direction. Les échanges riches et fructueux ont permis de réfléchir au champ de responsabilité de chacun et d'énoncer d'emblée que :

« Les administrateurs, l'équipe de direction et l'ensemble des salariés doivent respecter les règles de la mission d'intérêt général qui est la leur, avec le souci permanent de l'intérêt supérieur de la personne âgée et/ou handicapée. »

2. HISTORIQUE DE L'ADSSID

Depuis sa création le 2 mai 1983, l'ADSSID n'a eu de cesse d'évoluer pour mieux répondre aux besoins afin de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées au fur et à mesure des changements de présidents et de l'équipe de direction en augmentant progressivement sa capacité d'accueil et en proposant des actions nouvelles en fonction des besoins de la population.

A ce jour, elle dispose de 201 places réparties sur 28 communes situées sur le bassin de vie N° 17 réparties sur 3 zones gérontologiques définies par le Conseil Général du Val d'Oise.

Le dynamisme de l'ADSSID a permis à maintes reprises d'être novateur dans son domaine comme par exemple, la création du Séjour temporaire d'été à l'Hôpital de Montmorency qui a fonctionné pendant plus de 10 ans afin de permettre aux aidants familiaux de « souffler » pendant quelques semaines l'été.

Ces dernières années, la création de l'antenne de Cormeilles a décloisonné l'organisation des soins et a favorisé un travail de proximité auprès des personnes soignées. Chacune d'entre elles a, en effet, une infirmière et un cadre référent.

L'association s'est de plus, engagée fortement dans la coordination gérontologique et a participé à la création de 2 centres locaux de coordination sur son territoire, en partenariat étroit avec l'hôpital d'Argenteuil, et Eaubonne -Montmorency et autres partenaires du secteur « aides à domicile ».

Aujourd'hui avec près de 50 salariés, l'association a besoin de réfléchir, de construire de nouveaux outils de gestion et de management et de se positionner dans le secteur sanitaire et médico-social.

Depuis un an maintenant, l'ADSSID a initié une démarche-qualité afin de renforcer l'adéquation des besoins et des prestations fournies et de développer la qualité du service rendu.

L'élaboration de ce projet associatif constitue le premier élément de cette démarche-qualité.

3. ETHIQUE ET VALEURS

Les valeurs de l'Association s'appuient sur différentes chartes du secteur sanitaire et médico-social :

- charte de la personne âgée dépendante
- charte de la personne accueillie
- charte de la personne handicapée
- charte de la FEHAP

Voir en annexes

La réponse aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées sous-tend chez chacune d'entre nous, bénévoles comme salariés, un certain nombre de valeurs éthiques.

Chaque personne est unique : son histoire de vie, ses croyances, ses habitudes, sa situation, son état de santé physique, psychologique et sociale sont pris en compte lors de toute intervention. « *Prendre soin* » de la personne dans sa globalité tel est le concept défendu.

La dignité de la personne et le choix de vie sont respectés. Une information claire, précise et adaptée est donnée par l'équipe soignante qui respecte les risques liés au domicile et assumés par la personne soignée en toute lucidité.

La relation soigné-soignant est la base de toute intervention : les règles de bienveillance comme l'écoute, l'empathie, le soutien, la disponibilité et l'accompagnement jusque la fin de la vie sont les qualités développées chez tout soignant. La prévention de la maltraitance, sous quelle que soit sa forme, impose une culture de la vigilance et toute action a pour finalité :

« d'abord, ne pas nuire. »

La lutte contre la perte d'autonomie est un objectif de soins commun à toutes les personnes soignées. Cela peut se faire grâce à une stimulation douce et permanente dont les buts sont explicités aux personnes soignées et à une participation dans les soins en respectant le rythme individuel, sans pour autant, ne jamais imposer :

« ne pas faire à la place de... »

4. MISSIONS DE L'ASSOCIATION

Comme les statuts le stipulent, l'ADSSID a pour but de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées :

- en évitant une hospitalisation
- en facilitant un prompt retour au domicile après une hospitalisation
- en prévenant et en retardant la dégradation de l'état des bénéficiaires
- en retardant l'admission en établissement d'hébergement

Pour atteindre ces objectifs,

- ✓ Les soins dispensés par l'ADSSID sont de nature préventive, éducative, curative et d'accompagnement avant, pendant et après les interventions soignantes. La perte d'autonomie nécessite des soins de base et de confort ainsi que des soins infirmiers techniques sur prescription médicale.

Avant toute intervention, une évaluation des besoins sanitaires et médico-sociaux est réalisée à domicile par le responsable. La réponse donnée est en fonction des moyens dont dispose l'association.

En cas d'impossibilité d'intervenir, faute de places, la personne soignée sera orientée vers un autre professionnel.

- ✓ Jusque la fin de la vie, l'ADSSID tentera d'accompagner la personne soignée à domicile en ayant pour souci de prendre en compte la douleur physique et morale. Le soutien matériel et psychologique se fera en partenariat avec les autres professionnels des unités de soins palliatifs. Le respect du choix de la personne et de son entourage sera négocié avec les équipes soignantes.
- ✓ La complémentarité avec les autres intervenants sera recherchée dans le souci d'une approche globale de la personne. Le rôle de chacun sera préalablement défini et sera connu de tous. La prise en charge sera régulièrement réajustée.
- ✓ L'ADSSID devra se doter des moyens suffisants pour assurer la plus haute compétence de son personnel notamment par une volonté d'actualiser ses connaissances dans le savoir, le savoir-être, et le savoir-faire. Le travail d'équipe intra et extra-muros sera développé en permanence dans une ambiance conviviale et respectueuse du rôle de chacun.

5. EVOLUTION - PERSPECTIVES

Sans cesser de se consacrer essentiellement aux personnes âgées, l'ADSSID se propose, dans les limites du raisonnable et à condition de trouver l'assise financière convenable, d'étendre :

- les catégories de personnes à accueillir
- la nature des réponses à leur apporter

en collaborant autant que possible avec les autres Institutions qualifiées, dans le double but de mettre en commun les compétences et d'élaborer des formules innovantes selon les orientations du schéma gérontologique départemental et celles du schéma régional d'organisation sanitaire.

C'est pourquoi, l'ADSSID entend :

- mettre le service en mesure de répondre aux besoins de nouvelles catégories de demandeurs notamment personnes handicapées et personnes en fin de vie
- entraîner ses professionnels à :
 - ▶ améliorer la réponse aux besoins de la population âgée et handicapée
 - ▶ s'engager dans l'évaluation des pratiques soignantes et mettre en place des actions correctives

- développer les compétences professionnelles de l'équipe soignante et administrative
- construire un partenariat avec les personnes soignées et leur entourage et les autres professionnels du champ sanitaire et médico-sociaux
- utiliser des outils performants pour le suivi de l'activité.

En ce qui concerne son implantation, l'ADSSID entend rester concentrée sur son secteur géographique où il y a beaucoup de besoins auxquels elle pourrait répondre.

Les administrateurs, l'équipe de direction et l'ensemble des salariés s'engagent à respecter ce projet associatif.